

Date de mise en ligne : 17 septembre 2026

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR PRENDRE TOUTE DECISION CONCERNANT LA PREPARATION, LA
PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES ET DES
ACCORDS-CADRES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE**

***« Signature pour l'adhésion avec la société DOCAPOST FAST de deux certificats
électronique du service DRH »***

2026 - D - 136

Le maire de Villeneuve Saint Georges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 26.1.5 du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDERANT que la Ville souhaite renouveler les deux certificats électronique - RGS** Certinomis - du service DRH,

CONSIDERANT que la société DOCAPOST FAST a envoyé une proposition dans ce sens,

CONSIDERANT la proposition de l'adhésion faite par la société DOCAPOST FAST, pour un montant de 552,00 € HT, pour une durée de 36 mois au Service Fast,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve et signe le contrat d'adhésion avec la société DOCAPOST FAST, sise 37/41 rue du Rocher – 75008 PARIS, pour une période de 3 ans.

ARTICLE 2 : Dit que le montant pour la période de 3 ans dû au titre de cette adhésion est de 552,00 HT.

ARTICLE 3 : Charge le maire de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

ARTICLE 4 : INDIQUE que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 8 septembre 2026

Madame le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

Nom de l'organisme : COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

Nom de l'interlocuteur FAST (chargé du suivi de projet) :

Représenté(e) par :

Prénom :

Nom :

Qualité :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Adresse postale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Coordonnées du représentant légal (ci-après, «le client») :

Représenté(e) par :

Prénom : Kristell

Nom : Niasme

Qualité : La Maire

SIRET A FACTURER (obligatoire)

2194007850016

CODE SERVICE CHORUS**NUMERO D'ENGAGEMENT**

Détail de la commande :

Désignation	Description	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
Certificat RGS** Certinomis	Certificat RGS** Certinomis Validité de 36 mois	2	276,00 €	552,00... €
Montant total HT :				552,00... €
Montant TVA (20% en métropole) :				110,40... €
Montant total TTC :				662,40... €

Important :

- Pour toute commande de certificat(s) RGS, veuillez nous indiquer le nombre de certificat(s) remplaçant ceux déjà acquis par le biais de DOCAPOSTE FAST :
- Nom(s) Prénom(s) et adresse(s) mail(s) de(s) utilisateur/trice(s) de certificat(s) commandé(s) :
 - NARDONE Philippe / pnardone@villeneuve-saint-georges.fr / Personnel RGS**/eIDAS
 - MORVANY Priscilla / pmorvany@villeneuve-saint-georges.fr / Personnel RGS**/eIDAS
 -
 -
 -

Modalités :

Durée des prestations : 36 mois

- Net à payer : 552,00... € HT, majoré de la TVA en vigueur à 20... % soit 662,40... € TTC.

Par la signature du présent formulaire, le Client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales d'adhésion (CGA FAST du 12 septembre 2023) ci-jointes.

Fait à : Villeneuve-Saint-Georges, le 08 - 09 - 2026, en 1 exemplaire original.

Signature et cachet de l'organisme Client :

Madame la Maire
Conseillère Départementale
Kristell NIASMELe présent bon de commande est à envoyer à adv.fast@docaposte.frAccusé de réception en préfecture
094-219400785-20260908-2026-D-13-AI
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

DOCAPOSTE FAST

SA au capital de 968 049 euros - Siège social : 37/41 rue du Rocher 75008 Paris
RCS Paris 488 478 702 - SIRET : 488 478 702 00035 - APE : 6311Z - N° TVA : FR82488478702